

DÉLIBÉRATION n° CA-27-01-2023-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 janvier 2023



Modalités recrutement pour l'accès en licence professionnelle
Année universitaire 2023-2024

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-1, L. 841-5, D. 841-2 et s. ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° CFVU 20230105_05 de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire en date du 5 janvier 2023 portant avis favorable à la majorité aux modalités de recrutement pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Les modalités de recrutement pour l'accès en licence professionnelle, pour l'année universitaire 2023-2024, sont approuvées, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

34 votants	Pour	32
	Contre	2
	Abstention	0

Fait à Poitiers, le 27 janvier 2023
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le **09/02/2023**

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Page 1 sur 1

CFVU du 5 janvier 2023

Avis n° CFVU 20230105_05 – modalités de recrutement pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2023-2024 ;

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Avis n° CFVU 20230105_05 – modalités de recrutement pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2023-2024.

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU avant délibération du CA du 27/01/2023

Pour l'entrée en licence professionnelle en 2023-2024, les modalités de recrutement (en période « ordinaire » et en cas de « crise sanitaire ») sont celles décrites dans l'annexe jointe. Les dates de campagne de recrutement sont des dates établissement.

Pour une même licence professionnelle deux dates de campagne de recrutement sont possibles, au choix de la composante, selon les publics visés :

- Public en formation initiale uniquement
- Publics en formation initiale et en alternance simultanément
- Public en alternance uniquement

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 34

Décompte des votants (suffrages exprimés): 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 4

Fait à Poitiers, le 05/01/2023

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

LICENCES PROFESSIONNELLES

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : modalités de recrutement

Pour toute les licences professionnelles, en cas de crise sanitaire, les modalités de recrutement sont identiques à celles indiquées ci-dessous, à l'exception des admissibilités sur dossier et admission après entretien en présentiel / ou distanciel : alors les entretiens seront uniquement en distanciel.

année U		23-24							
Composante portuese du parcours	Mention	Parcours	Type de public (F, Alternance ; F + Alternance)	Type de modalité de recrutement	Observations CFVU/CA	Liste complémentaire / Liste d'attente (alternance)	Période de candidature	Documents établissements obligatoires	Documents commandés aux candidats, en plus des documents établissements
903 Droit	ACTIVITES JURIDIQUES : METIERS DU DROIT PRIVE	Droit et commerce des vits et spiritueux	Formation initiale + par alternance	Admissibilité sur dossier, Admission après un entretien (en présentiel/ ou distanciel)		Oui	Période de candidature du 17/03/23 au 28/04/23 avec réponse au plus tard 17 mai 23	- Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	Courrier d'engagement d'une structure d'accueil pour un apprentissage (si disponible)
	METIERS DU NOTARIAT		Formation initiale	Admission sur dossier		Oui	Période de candidature du 17/03/23 au 28/04/23 avec réponse au plus tard 17 mai 23	- Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	Néant
	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	Usages et Qualité des Eaux	Formation initiale + par alternance	Admissibilité sur dossier, Admission après un entretien (en présentiel/ ou distanciel)		Oui	Période de candidature du 17/03/23 au 28/04/23 avec réponse au plus tard 17 mai 23	- Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	Néant
904 SFA	METIERS DE L'INDUSTRIE - MECHATRONIQUE, ROBOTIQUE	Automatique et Robotique	Formation initiale + par alternance	Admissibilité sur dossier, Admission après un entretien (en présentiel/ ou distanciel)		Oui	Période de candidature du 17/03/23 au 28/04/23 avec réponse au plus tard 17 mai 23	- Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	Néant
	METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	Technologies Logicielles pour le Web et les Terminaux Mobiles	Formation initiale + par alternance	Admissibilité sur dossier, Admission après un entretien (en présentiel/ ou distanciel)	Lors de l'entretien, les candidats qui ne sont pas issus des filières Informatiques, passeront un test de programmation afin d'évaluer leur niveau de compétence.	Oui	Période de candidature du 17/03/23 au 28/04/23 avec réponse au plus tard 17 mai 23	- Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	Néant
	AGRONOMIE	Agricultures, terroirs et territoires : conseil et développement	Formation initiale + par alternance	Admissibilité sur dossier, Admission après un entretien (en présentiel/ ou distanciel)		Oui	Période de candidature du 17/03/23 au 28/04/23 avec réponse au plus tard 17 mai 23	- Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	Néant
905 SFA	AGRONOMIE (Antilles)	Agricultures, terroirs et territoires : conseil et développement	Formation par alternance	Admissibilité sur dossier, Admission après un entretien (en présentiel/ ou distanciel)		Oui	Période de candidature du 17/03/23 au 28/04/23 avec réponse au plus tard 17 mai 23	- Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	Néant

LICENCES PROFESSIONNELLES

Université de Poitiers, année universitaire 2023-2024 : modalités de recrutement

Pour toute les licences professionnelles, en cas de crise sanitaire, les modalités de recrutement sont identiques à celles indiquées ci-dessous, à l'exception des admissibilités sur dossier et admission après entretien en présentiel / ou à distance : alors les entretiens se font uniquement en distanciel.

Année U		23-24							
Compétence portueuse du parcours	Mention	Parcours	Type de public (P1 : Alternance ; P2 : Alternance) + Alternance)	Type de modalité de recrutement	Observations CFVU/CA	Liste complémentaire / liste d'attente (alternance)	Période de candidature	Documents établissements obligatoires	Documents demandés aux candidats, en plus des documents établissements
907 JAE	INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		Formation initiale	Admission sur dossier		Oui	Période de candidature du 14/04/23 au 26/05/23 avec réponse au plus tard 14 juin 23	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport 	Questionnaire spécifique à la formation
	COMMERCE ET DISTRIBUTION (commerce)		Formation par alternance	Admission sur dossier		Oui	Période de candidature du 14/04/23 au 26/05/23 avec réponse au plus tard 14 juin 23	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Les courriers exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport 	Néant
	COMMERCE ET DISTRIBUTION (Filière)		Formation par alternance	Admission sur dossier		Oui	Période de candidature du 14/04/23 au 26/05/23 avec réponse au plus tard 14 juin 23	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport 	Néant
920 IUT Poitiers	ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHÔME DE QUALITÉ		Formation par alternance	Admission sur dossier (sous réserve d'obtention d'un contrat d'apprentissage)		Non	Période de candidature du 17/03/23 au 28/04/23 avec réponse au plus tard 17 mai 23	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport 	Avis/Appréciations pour la poursuite d'études du responsable de la formation en cours
			Formation initiale	Admission sur dossier		Oui	Période de candidature du 17/03/23 au 28/04/23 avec réponse au plus tard 17 mai 23	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport 	Avis/Appréciations pour la poursuite d'études du responsable de la formation en cours
	SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	Protection Civile et Sécurité des Populations	Formation par alternance	Admission sur dossier (sous réserve d'obtention d'un contrat d'alternance)		Oui	Période de candidature du 17/03/23 au 28/04/23 avec réponse au plus tard 17 mai 23	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, relevés de notes, certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport 	Avis/Appréciations pour la poursuite d'études du responsable de la formation en cours